

# PROGRAMME ONTARIEN DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION



## COMMENT OBTENIR LA RÉSIDENCE PERMANENTE

L'immigration temporaire ou permanente au Canada peut se faire de nombreuses façons. Le gouvernement fédéral a le dernier mot sur l'admission des immigrants, pour tous les programmes confondus. Le **Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI)**, qui vient compléter les programmes d'immigration économique fédéraux, permet à l'Ontario de désigner des candidats à la résidence permanente qui ont les compétences et l'expérience dont l'économie ontarienne a besoin.



L'Ontario est une destination de choix au Canada : c'est la province qui **accueille le plus grand nombre d'immigrants chaque année.**



Ces dernières années, le POCI a désigné annuellement plus de **8 000 demandeurs** et leurs familles venant de plus de **120 pays** différents.



Les candidats ont de l'expérience dans des domaines variés, comme la **technologie, l'enseignement, l'agriculture** et les **métiers spécialisés.**

## LES DEUX FAÇONS DE FAIRE UNE DEMANDE AU POCI

### 1 CRÉER UN PROFIL DANS LE BASSIN DE CANDIDATS DU SYSTÈME FÉDÉRAL ENTRÉE EXPRESS

Les personnes qui ont un profil dans le système Entrée express du gouvernement de Canada pourraient recevoir une déclaration d'intérêt du POCI les invitant à présenter leur demande à l'un des volets du Programme ontarien Entrée express suivants :

- le **volet Priorité basée sur le capital humain** pour les personnes ayant l'expérience de travail, l'éducation et les compétences linguistiques (français OU anglais) requises;
- le **volet Travailleurs qualifiés francophones** pour les personnes ayant l'expérience de travail, l'éducation et les compétences linguistiques (français ET anglais) requises;
- le **volet Métiers spécialisés** pour les personnes ayant de l'expérience de travail en Ontario dans un métier spécialisé admissible.

Afin d'être pris en considération pour une désignation par le biais du POCI, assurez-vous de tenir votre profil à jour (expérience de travail, compétences linguistiques et éducation).

## COORDONNÉES DU POCI

[candidatontarien@ontario.ca](mailto:candidatontarien@ontario.ca) | +1 416 327-0374 ou 1 866 214-6820 (Amérique du Nord)  
[immigration.affaires@ontario.ca](mailto:immigration.affaires@ontario.ca) (uniquement pour le volet Entrepreneurs)

## 2 ENREGISTRER UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT AU POCI

Après avoir vérifié votre admissibilité au volet qui vous intéresse, vous devez créer un profil dans le Portail de dépôt électronique du POCI, puis enregistrer une déclaration d'intérêt. Après avoir enregistré votre déclaration d'intérêt, vous pourriez recevoir une invitation à présenter une demande pour les volets suivants du programme :



### VOLETS DE LA CATÉGORIE OFFRE D'EMPLOI

Les personnes qui reçoivent une offre d'emploi permanent à temps plein d'un employeur admissible de l'Ontario peuvent demander une désignation pour l'un de ces volets de la catégorie Offre d'emploi :

- **Volet Travailleurs étrangers** pour les personnes occupant un poste spécialisé;
- **Volet Étudiants étrangers** pour les nouveaux diplômés de l'Ontario;
- **Volet Compétences recherchées** pour les travailleurs qualifiés occupant un poste intermédiaire admissible.



### VOLET ENTREPRENEURS

Les entrepreneurs étrangers qui veulent mettre sur pied une nouvelle entreprise ou acheter et faire croître une entreprise existante en Ontario peuvent soumettre une déclaration d'intérêt et être invités à présenter une demande au titre du **volet Entrepreneurs**.

- Les demandeurs qui ont l'intention d'investir et de vivre dans de petites et moyennes municipalités reçoivent des points supplémentaires.
- Une fois leur entreprise solidement établie en Ontario, les entrepreneurs peuvent être désignés aux fins de l'octroi de la résidence permanente.



### VOLETS CANDIDATS ÉTRANGERS TITULAIRES D'UNE MAÎTRISE ET CANDIDATS ÉTRANGERS TITULAIRES D'UN DOCTORAT

Les personnes qui viennent d'obtenir un diplôme en Ontario peuvent présenter une demande au titre du **volet Candidats étrangers titulaires d'une maîtrise** ou du **volet Candidats étrangers titulaires d'un doctorat**.



Les candidats ayant reçu une offre d'emploi et les entrepreneurs approuvés recevront une lettre de recommandation du POCI pour l'obtention d'un permis de travail. Ils pourront ainsi s'établir en Ontario avec leur famille et y travailler pendant le traitement de leur demande de résidence permanente ou la mise sur pied de leur entreprise.

Pour en savoir plus sur le POCI, veuillez consulter le site [ontario.ca/poci](http://ontario.ca/poci)

Cette information est exacte au moment de l'impression.

Imprimé sur du papier recyclé

FRA/11/2019 – © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019.

